

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

**L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (ABPPUM)**

ET

**L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
(UMCM)**


Objet : Procédures pour l'étude des demandes de promotion au Département de mathématiques et statistique - modification à l'échéancier prévu aux paragraphes 25.23 et 25.24

Les parties à la présente s'entendent pour que les dates prévues aux paragraphes susmentionnés de la convention collective soient modifiées comme suit pour le Département de mathématiques et statistique dans le cas de la procédure suivie en l'année 2008.

- a) Paragraphe 25.23 : Étant donné qu'il avait des engagements professionnels à l'extérieur du pays, le candidat à la promotion Nabil Sayari est autorisé à déposer son dossier au plus tard le 6 mai 2008.
- b) Paragraphe 25.24 : Au plus tard le 12 mai 2008 l'Assemblée informe les candidats à la promotion de sa recommandation préliminaire.


En foi de quoi, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 6^e jour de mai 2008.

ABPPUM



Michèle Caron, présidente

Université de Moncton



Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration
et aux ressources humaines